

# Environnement et Gouvernements locaux

Rapport annuel  
**2015–2016**

**Environnement et Gouvernements locaux  
Rapport annuel 2015-2016**

Province du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 CANADA

[www.gnb.ca](http://www.gnb.ca)

ISBN 978-1- 4605-1013-1 (édition imprimée bilingue)

ISBN 978-1- 4605-1015-5 (PDF : version française)

ISSN 2368-4429 (édition imprimée bilingue)

ISSN 2368-4445 (PDF : version française)

10862 | 2016.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

## Lettres d'accompagnement

### Du ministre à la Lieutenante-gouverneure

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau  
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Serge Rousselle, c.r.

Ministre

---

### De la sous-ministre au ministre

L'honorable Serge Rousselle, c.r.  
Ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Monsieur le Ministre,

Je suis heureuse de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Kelli Simmonds  
Sous-ministre

# Table of contents

Message du ministre . . . . .	1
Message de la sous-ministre . . . . .	2
Priorités stratégiques . . . . .	3
Faits saillants . . . . .	4
Mesures du rendement. . . . .	5
Survol des opérations du Ministère . . . . .	12
Vue d'ensemble de la division et faits saillants . . . . .	13
Information financière . . . . .	18
Résumé des activités de recrutement. . . . .	20
Résumé des projets de loi et des activités législatives . . . . .	21
Résumé des activités liées aux langues officielles . . . . .	22
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général . . . . .	24
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i> . . . . .	25

# Message du ministre

Au cours de l'exercice financier 2015-2016, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a continué d'appliquer les lois et de collaborer avec les intervenantes et intervenants pour l'exécution des programmes et des initiatives. Il a également maintenu son engagement à veiller à la qualité de l'air et de l'eau et à faire en sorte que l'environnement soit sûr et sain.

Le Ministère a sollicité la participation des gens du Nouveau-Brunswick afin de trouver des façons de renforcer et de moderniser les lois et d'appliquer des mesures permettant d'aborder collectivement divers intérêts communs. Il a mené une série de consultations initiales pour lancer une nouvelle stratégie de l'eau, et une seconde pour recueillir les commentaires des intervenantes et intervenants sur les moyens de renforcer les lois sur la protection des animaux. Une grande quantité de travail a été abattu en vue d'établir un nouveau plan d'action sur les changements climatiques, et la collaboration avec les intervenants et intervenantes a permis au gouvernement provincial d'atteindre les dernières étapes de la modernisation de la *Loi sur les municipalités* et de la *Loi sur l'urbanisme*.

On a également encouragé des gens du Nouveau-Brunswick à participer aux études d'impact sur l'environnement (EIE) publiques, entre autres à la vaste consultation sur le projet de la mine Sisson.

Cette année, d'importants investissements ont été réalisés grâce au Fonds en fiducie pour l'environnement; ce fonds a accordé du financement à 232 projets pour la protection de l'environnement, la sensibilisation à l'environnement, la gestion des déchets, la lutte contre les changements climatiques et la création de collectivités viables.

Le Ministère s'est associé au gouvernement fédéral et aux municipalités pour investir dans l'amélioration des infrastructures d'eau et du traitement des eaux usées à l'échelle de la province grâce au Fonds des petites collectivités.

Le Ministère a également jeté les bases nécessaires pour améliorer le recyclage dans la province. Le cadre est maintenant en place afin de mettre en œuvre un nouveau programme de recyclage de déchets électroniques. Grâce à ses partenariats, le Ministère est maintenant en mesure de recueillir les piles à usage domestique afin d'éviter qu'elles aboutissent dans les sites d'enfouissement.

Comme l'indique le rapport annuel de cette année, le Ministère a réalisé des progrès par rapport à de nombreuses priorités qui contribueront aux efforts du Nouveau-Brunswick pour créer des emplois, continuer de faire preuve de responsabilité financière et aider les familles.

Je souhaite remercier le personnel du Ministère pour son travail acharné et son dévouement au cours de la dernière année.



L'honorable Serge Rousselle, c.r.  
Ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux

# Message de la sous-ministre

Le rapport annuel de 2015-2016 décrit les mesures et les initiatives entreprises par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016.

Au nom de la population néo-brunswickoise, le Ministère a veillé à l'application et à l'observation des lois et des règlements environnementaux.

Le Ministère a continué d'assurer une intendance intégrée grâce à la planification et à la gestion de l'aménagement du territoire, au zonage et à la gestion des déchets. Plus précisément, le Ministère a travaillé à la réorganisation de l'approche réglementaire de la Direction de la gestion des impacts pour y inclure davantage de programmes de réglementation, une plus grande supervision, un programme de vérification renforcé et un processus plus efficace et efficient de demande et d'examen de permis.

Le travail en vue de renforcer les collectivités s'est poursuivi grâce aux conseils et au soutien fournis aux municipalités, aux communautés rurales et aux commissions de services régionaux. Le Ministère a apporté un soutien aux collectivités qui souhaitent fusionner et a joué un rôle essentiel pour faciliter la régionalisation du service d'incendie régional de York Nord nouvellement formé.

Cette année, le Ministère a fait porter ses efforts sur l'amélioration de la transparence et de l'accès à l'information. Des données sont maintenant disponibles sur le portail en ligne des données sur la qualité de l'eau et sur le portail en ligne des données sur la qualité de l'air. En outre, les renseignements sur les inondations ont été mis à jour et centralisés en ligne.

L'amélioration des processus au Ministère a mené à d'importantes économies, à une réduction des déchets et à l'adoption de processus plus efficaces pour l'administration des districts de services locaux. De plus, le Centre d'hydrologie du Ministère a remporté le prix KIRA d'innovation dans le secteur public pour l'amélioration du programme Surveillance des cours d'eau.

Cette année, c'est avec fierté que le Ministère et son personnel ont continué de s'acquitter de leur mandat tout en contribuant à un environnement sain, à des collectivités viables et à une économie plus verte.

Je souhaite remercier le personnel du Ministère de son dévouement et de son travail acharné au cours de la dernière année.



Kelli Simmonds  
Sous-ministre

# Priorités stratégiques

## Gestion stratégique

**Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB)** a instauré un système de gestion officielle qui met à profit des pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision de la stratégie. Grâce à ce processus, les services publics disposent d'une méthode ayant fait ses preuves pour mettre en œuvre la stratégie et favoriser les améliorations de façon soutenue.

L'élaboration de la stratégie, au moyen du système de gestion officielle, fait fond sur la vision stratégique énoncée dans le document *Le Nouveau-Brunswick en marche*. Cette vision découle des quatre thèmes stratégiques suivants :

1. **Plus d'emplois** – Instaurer le meilleur contexte possible pour la création d'emplois par les Néo-Brunswickois et par leurs entreprises, grâce à leurs idées, à leur esprit d'entrepreneuriat et à leur travail acharné. Pour ce faire, le gouvernement doit fournir un soutien continu aux entreprises, mettre à contribution les nouvelles technologies et l'innovation en appuyant la recherche et le développement et former des travailleurs compétents en améliorant les taux de littératie et l'éducation.
2. **Responsabilité fiscale** – Mettre de l'ordre dans les finances du Nouveau-Brunswick grâce à une démarche équilibrée qui passe par la réduction des dépenses et l'augmentation des recettes.
3. **Le meilleur endroit pour élever une famille** – Concevoir des programmes sociaux afin de rendre la vie plus abordable et faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille.
4. **Un gouvernement intelligent** – Faire en sorte que les contribuables en aient davantage pour leur argent et transformer la culture du gouvernement en favorisant l'élimination du gaspillage et des chevauchements, l'adoption des innovations technologiques les plus modernes afin d'améliorer les services et réaliser des économies ainsi que l'amélioration des mesures en matière de reddition de comptes.

# Faits saillants

**Au cours de l'exercice financier 2015-2016, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux s'est harmonisé avec les priorités stratégiques en se penchant sur le suivant :**

Collaboration avec les intervenants pour moderniser la *Loi sur les municipalités* et la *Loi sur l'urbanisme*.



Achèvement du processus d'émettre un édetermination de l'évaluation de l'impact environnemental Sisson Mines Ltd. pour son projet près de Fredericton.



Gagner un prix KIRA pour le système de compte rendu et d'observation des glaces fluviales.



Lancement d'un portail en ligne des données sur la qualité de l'air pour fournir au public l'accès presque en temps réel aux renseignements sur la qualité de l'air ambiant.



Mise à jour des renseignements sur les inondations sur le site Web du Ministère.



Obtention de l'approbation gouvernementale pour la mise en œuvre d'un programme de responsabilité élargie des producteurs pour les déchets électroniques.



Réorganisation de l'approche réglementaire de la Direction de la gestion des impacts pour y inclure davantage de programmes de réglementation, une plus grande supervision, un programme de vérification renforcé et un processus plus efficace et efficient de demande et d'examen de permis.



Participation à un exercice de préparation aux situations d'urgence d'envergure provinciale en collaboration avec Énergie NB et la centrale de Point Lepreau.



Lancement du portail en ligne des données sur la qualité de l'eau pour fournir au public de l'information provenant du réseau de surveillance des eaux de surface.



Facilitation de la régionalisation du service d'incendie régional de York Nord nouvellement formé qui regroupe les services d'incendie de Millville et de Keswick Valley.



Réalisation d'économies de 279 000 \$ grâce aux projets d'amélioration des processus et aux recherches du gaspillage, y compris les processus comptables améliorés pour les districts de services locaux (DSL).



Mise sur pied d'un comité ministériel pour l'établissement d'un plan d'action quinquennal sur les langues officielles.



Élaboration et mise en œuvre d'un système de demande en ligne pour le Fonds en fiducie pour l'environnement afin de faciliter l'accès au financement.

# Mesures du rendement

<b>Plus d'emplois</b>	<b>Mesures</b>
S'assurer de mettre les ressources en valeur de façon viable.	Taux de conformité des secteurs de mise en valeur des ressources.
Simplifier les processus de délivrance de permis.	Pourcentage de demandes de permis de modification d'un cours d'eau ou d'une terre humide traitées dans délais fixés.
Renforcer la capacité des collectivités.	Pourcentage de Néo-Brunswickois avec un gouvernement local viable.
<b>Responsabilité fiscale</b>	<b>Mesures</b>
Respecter le budget des dépenses du Ministère.	Ratio des dépenses réelles et dépenses budgétées.
<b>Meilleur endroit pour élever une famille</b>	<b>Mesures</b>
Promouvoir le développement dans les régions viables.	Nombre de collectivités dotées d'un plan d'adaptation aux effets des changements climatiques.
<b>Gouvernement intelligent</b>	<b>Mesures</b>
Assurer une transparence et une responsabilisation.	Pourcentage d'initiatives et de plans d'action sur la bonne voie.

## Plus d'emplois

### Objectif de la mesure

**S'assurer de mettre les ressources en valeur de façon viable.**

### Mesure

**Taux de conformité des secteurs de mise en valeur des ressources.**

### Description de la mesure

Cette mesure décrit le taux d'observation, par les promoteurs, des conditions imposées en vertu du Règlement sur les études d'impact sur l'environnement de la Loi sur l'assainissement de l'environnement, du Règlement sur la qualité de l'air de la Loi sur l'assainissement de l'air ou du Règlement sur la qualité de l'eau de la Loi sur l'assainissement de l'environnement.

Taux de conformité des secteurs de mise en valeur des ressources  
100



### Rendement général

Un niveau très élevé d'observation des conditions imposées a été constaté (98 %). Les vérifications officielles ont permis de cerner les aspects qui pouvaient être améliorés, et les promoteurs ont apporté des changements en conséquence.

— Référéncie : 85%  
- - - - - Cible : 90%  
— Réel : 98%

### Raison d'être de cette mesure?

L'exploitation des ressources doit être menée conformément aux nombreuses conditions imposées par le Ministère par l'entremise d'un examen en vertu du Règlement sur les études d'impact sur l'environnement ou d'un agrément de construction et d'exploitation délivré en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau ou du Règlement sur la qualité de l'air. Ces conditions visent à éviter les effets négatifs sur l'environnement ou à les réduire à des niveaux acceptables avant qu'ils ne surviennent. Le respect de ces conditions est essentiel pour protéger l'environnement, élément indispensable à l'exploitation responsable des ressources. Le taux d'observation des conditions environnementales est essentiel pour savoir si ces conditions sont respectées et, par conséquent, si les résultats environnementaux escomptés seront atteints.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Un processus de vérification officiel a été appliqué et 37 installations ont été choisies à des fins de vérification. Les vérifications portaient sur les conditions des études d'impact sur l'environnement et les agréments de diverses industries, y compris les tourbières, le bois de sciage et des produits de la transformation du bois apparentés, les carrières, les usines de pâtes et papiers et les installations minières.

## Plus d'emplois

### Objectif de la mesure

**Simplifier les processus de délivrance de permis.**

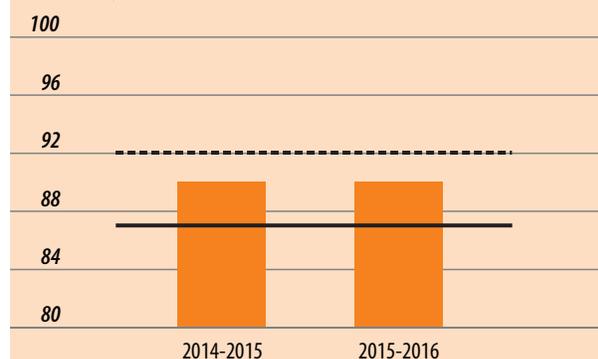
### Mesure

**Pourcentage de demandes de permis de modification d'un cours d'eau ou d'une terre humide traitées dans délais fixés.**

### Description de la mesure

Le programme de modification des cours d'eau et des terres humides (MCETH) est le programme qui délivre le plus de permis au sein de la Division de l'environnement. Cette mesure décrit l'efficacité du Ministère pour ce qui est de traiter rapidement les demandes, de manière à fournir un bon service à la clientèle tout en continuant d'assumer ses responsabilités liées à la protection de l'environnement.

*Pourcentage des demandes traitées dans les délais fixés*



### Rendement général

En 2015-2016, 90 % des demandes ont été traitées dans les délais prévus dans le cadre du programme.

— Référence : 87%  
- - - - - Cible : 92%  
Réal : 90%

### Raison d'être de cette mesure?

Il est essentiel d'atteindre l'objectif du Ministère en matière de délais de traitement pour fournir une certitude réglementaire et un bon service à la clientèle. Un accès rapide est important pour les clients, car des conséquences financières peuvent être associées aux retards dans la réalisation de projets qui requièrent généralement des travaux de construction.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère a élargi son système de demande électronique de permis de modification d'un cours d'eau ou d'une terre humide (MCETH) en 2015-2016. Il s'agit de la toute dernière mesure d'une série d'améliorations mises en œuvre depuis qu'un projet d'amélioration des processus a été entrepris en 2012.

## Plus d'emplois

### Objectif de la mesure

**Renforcer la capacité des collectivités.**

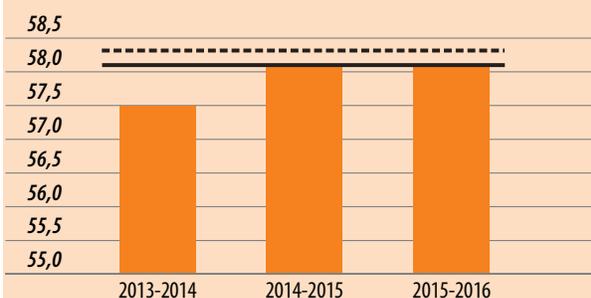
### Mesure

**Pourcentage de Néo-Brunswickois avec un gouvernement local viable.**

### Description de la mesure

Cette mesure reflète le nombre de personnes qui vivent au sein de collectivités capables de soutenir une administration locale efficace et de fournir des services de base à long terme. En 2015-2016, pour les besoins de cette mesure, les « administrations locales viables » sont définies comme étant les administrations locales qui servent 3 000 personnes ou plus et qui sont dotées d'une assiette fiscale d'au moins 200 millions de dollars. Ces critères seront mis à jour pour les années suivantes.

*Pourcentage de Néo-Brunswickois avec un gouvernement local viable*



### Rendement général

À la fin de 2015-2016, trois projets de restructuration respectant les critères ciblés avaient été réalisés avec succès, mais aucun n'avait fait l'objet d'un vote favorable dans le cadre d'un plébiscite. Ces projets n'ont mené à aucun gain, maintenant le pourcentage de la population vivant dans des collectivités viables à 58,1 %.

— Référence : 58,1%  
- - - - - Cible : 58,3%  
Réal : 58,1%

### Raison d'être de cette mesure?

Des collectivités fortes sont essentielles pour fournir les services locaux nécessaires et promouvoir la croissance dans la province.

Les projets de restructuration communautaire réalisés avec succès renforcent les collectivités, leur permettant de fournir des services essentiels d'une manière rentable. En outre, un plus grand nombre de Néo-Brunswickois ont une voix démocratique à l'échelle locale.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

En 2015-2016, le Ministère a appuyé les projets de restructuration communautaire suivants :

- le projet de fusionnement du Village de Sussex Corner avec la Ville de Sussex;
- le projet de fusionnement du Village de Petit-Rocher avec plusieurs districts de services locaux (DSL);
- le projet de création d'une communauté rurale comprenant les villages de Clair, de Baker-Brook, de Lac Baker, de Saint-François-de-Madawaska et de St. Hilaire ainsi que plusieurs DSL.

Chaque projet comportait une étude de faisabilité, des initiatives d'information publique et un plébiscite. Tous les projets ont échoué à l'étape du plébiscite.

## Responsabilité fiscale

### Objectif de la mesure

**Respecter le budget des dépenses du Ministère.**

### Mesure

**Ratio des dépenses réelles et dépenses budgétées.**

### Description de la mesure

Cette mesure compare les dépenses réelles du Ministère avec le montant prévu au budget à cette fin. Le ratio dépasse 100 % lorsque les dépenses sont supérieures au budget et est inférieur à 100 % lorsque les dépenses sont en deçà du budget.

#### Rapport entre les dépenses réelles et les dépenses budgétées



### Rendement général

Le budget de 2015-2016 du Ministère, incluant les transferts de crédits, était établi à 139 550 400 \$. Grâce à la réalisation de plusieurs initiatives et à la surveillance étroite des dépenses, le Ministère a terminé l'exercice financier avec un excédent de 1,6 %, soit 2,18 millions de dollars.

— Référence : 98,4 %  
- - - - - Cible : 100 %  
Réal : 98,4 %

### Raison d'être de cette mesure?

Cet indicateur mesure la capacité du Ministère à gérer l'ensemble de ses dépenses en fonction du budget établi. Le Ministère doit veiller à ce que les dépenses soient gérées conformément au budget et doit être prêt à adopter les mesures correctives qui s'imposent si un dépassement budgétaire est prévu au cours de l'exercice.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les mesures suivantes ont contribué à l'atteinte de cet objectif :

- Exécution de projets d'amélioration des processus et de recherche du gaspillage à l'échelle du Ministère, donnant lieu (notamment) à une diminution des frais de transport et à des processus rationalisés permettant au Ministère de réduire les postes grâce à l'attrition.
- Dépenses moins élevées que prévu pour le mandat d'impôt foncier des municipalités et communautés rurales.

## Meilleur endroit pour élever une famille

### Objectif de la mesure

**Promouvoir le développement dans les régions viables.**

### Mesure

**Nombre de collectivités dotées d'un plan d'adaptation aux effets des changements climatiques.**

### Description de la mesure

Cette mesure permet de suivre les progrès accomplis par les collectivités dans la planification en fonction des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci. La planification de l'adaptation commence par une évaluation des vulnérabilités qui sert ensuite à la collectivité pour guider les efforts d'adaptation et veiller à ce les vulnérabilités critiques soient prises en compte. Cette mesure est une première étape dans la compréhension du niveau de préparation des collectivités aux changements climatiques. La résilience complète est un objectif à long terme. La mesure immédiate consiste à constater l'existence d'un plan, et l'efficacité et l'exhaustivité de ce plan sont des mesures à long terme.

Nombre de collectivités ayant un plan d'adaptation



### Rendement général

En 2015-2016, deux collectivités, soit Dieppe et Moncton, avaient un plan d'adaptation. Au 31 mars 2016, trois collectivités avaient approuvé un plan d'adaptation aux changements climatiques. Le Village de Port Elgin a approuvé son plan d'adaptation aux changements climatiques en février 2016. Il a ensuite créé un comité pour veiller à la mise en œuvre du plan.

— Référence : 2  
- - - - - Cible : 3  
■ Réel : 3

### Raison d'être de cette mesure?

Cette mesure est une première étape dans la compréhension du niveau de préparation des collectivités aux changements climatiques. Connaître l'état de la planification de l'adaptation permet au Ministère de mieux orienter ses efforts afin de faire en sorte que les Néo-Brunswickois soient prêts à faire face aux changements climatiques.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Secrétariat des changements climatiques continue de mobiliser les collectivités dans le cadre du processus de planification de l'adaptation avec l'aide du Fonds en fiducie pour l'environnement; il s'appuie en outre sur les bases établies par l'Initiative de collaboration pour l'adaptation régionale et le travail des provinces de l'Atlantique.

## Gouvernement intelligent

### Objectif de la mesure

**Assurer une transparence et une responsabilisation.**

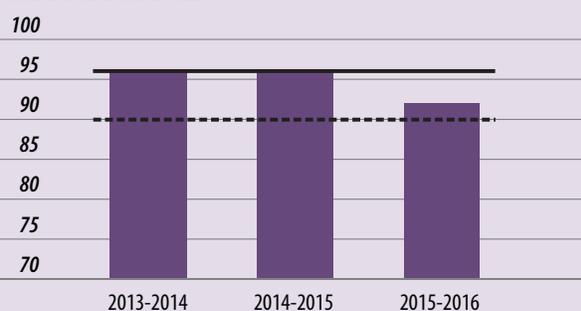
### Mesure

**Pourcentage d'initiatives et de plans d'action sur la bonne voie.**

### Description de la mesure

Cette mesure permet de suivre l'exécution des initiatives et des mesures afin de guider la stratégie.

#### Mesures menées à bien



### Rendement général

Le Ministère a pris 26 mesures destinées à améliorer le rendement dans des secteurs stratégiques. Vingt-quatre des mesures ciblées en début d'exercice ont été réalisées dans le délai prévu et deux ont été prolongées jusqu'en 2016-2017, ce qui représente un taux d'achèvement de 92 % des projets prévus.

— Référence : 96%  
- - - - - Cible : 90%  
Réal : 92%

### Raison d'être de cette mesure?

L'amélioration stratégique est guidée par la réalisation des initiatives et la mise en œuvre des mesures. Il est important de surveiller les progrès pour faire face à l'évolution des circonstances et veiller à ce que le travail soit accompli comme prévu.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

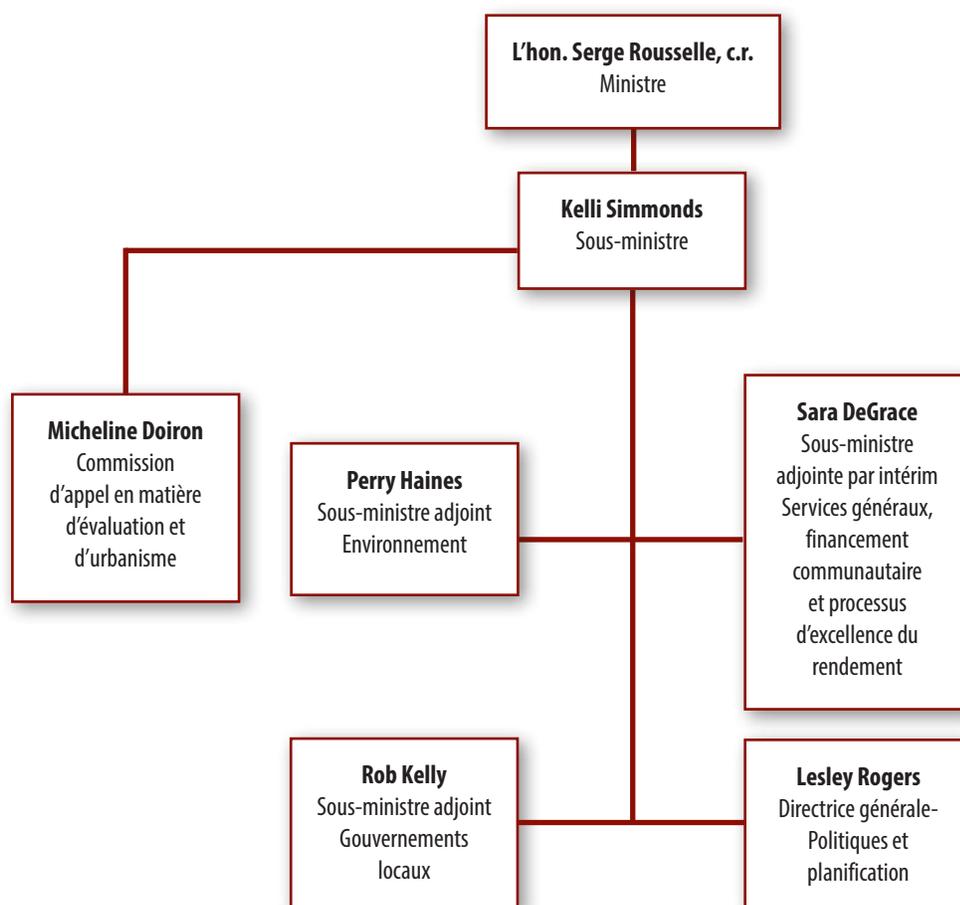
Le Ministère a eu recours au Processus d'excellence du rendement dans son système de gestion officielle pour surveiller la réalisation de chacune des initiatives et des mesures stratégiques ciblées en début d'exercice.

# Survol des opérations du Ministère

Le mandat du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux consiste à assurer une intendance intégrée grâce à la planification et à la gestion de l'aménagement du territoire, au zonage et à la gestion des déchets, à veiller à l'application et au respect des

règlements et des lois sur l'environnement et à favoriser le renforcement des collectivités en offrant des consultations efficaces et en assurant la liaison avec les administrations municipales en matière de gouvernance et en administrant les districts de services locaux.

## Organigramme des échelons supérieurs



# Vue d'ensemble de la division et faits saillants

## Environnement

La **Division de l'environnement** est essentiellement responsable de la gestion de tous les programmes environnementaux du Ministère. Les six lois et les vingt-trois règlements dont l'application relève de son mandat orientent ses activités.

La Division se compose des groupes suivants : la Direction de l'état de l'environnement, la Direction du développement durable et de l'évaluation des impacts, la Direction de la gestion des impacts, la Direction de l'exécution des programmes et des services d'exécution et le Secrétariat des changements climatiques.

La **Direction de l'état de l'environnement** comprend deux composantes intégrées. Les Services analytiques offrent des services d'analyse scientifique aux clients à l'échelle de la province, et le reste de la Direction assure la surveillance des conditions de l'air et de l'eau dans la province, fournit des prévisions à ce chapitre et produit des rapports connexes. La Direction a conclu plusieurs ententes et partenariats fédéraux/provinciaux qui viennent renforcer les services d'évaluation scientifique en plus du travail du comité national, y compris le Conseil canadien des ministres de l'environnement et la Commission mixte internationale. De plus, la Direction fournit une expertise scientifique à d'autres secteurs du gouvernement et travaille avec les groupes de gestion des bassins hydrographiques de toute la province.

La **Direction du développement durable et de l'évaluation des impacts** est responsable des études d'impact sur l'environnement (EIE), de la protection des sources municipales d'eau potable (eaux de surface et souterraines), de la protection des puits d'eau, de la modification des cours d'eau et des terres humides (MCETH), de la gestion des terres humides, de la protection des zones côtières et de la planification marine. Elle est mandatée pour la planification d'aménagements adaptés dans des endroits appropriés et pour veiller à ce qu'ils soient entrepris à l'aide de méthodes acceptables. Elle est chargée de l'évaluation environnementale des activités et des travaux d'aménagement avant leur réalisation

et de la mise en œuvre des programmes de protection de l'eau potable, qui visent à assurer le maintien de la qualité de l'eau potable et de la quantité d'eau potable pour les générations à venir.

La **Direction de la gestion des impacts** régit la construction et l'exploitation liées à des activités particulières afin d'atténuer le plus possible les effets sur l'air, les terres et l'eau dans la province. À cette fin, elle se sert de divers outils réglementaires et évalue le respect des conditions en administrant un solide programme de vérification.

La **Direction de l'exécution des programmes et des services d'exécution** assure la prestation locale de services pour certains programmes du Ministère et un programme d'inspection par l'intermédiaire de six bureaux régionaux. Elle gère également les activités visant à faire respecter les lois et les règlements dont l'application relève du Ministère. Enfin, elle est chargée de coordonner la gestion des urgences, y compris le plan d'urgence et le système d'appel d'urgence du Ministère.

Le **Secrétariat des changements climatiques** coordonne les initiatives qui visent à favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'adaptation aux conséquences des changements climatiques. Il voit à l'élaboration des plans d'action du Nouveau-Brunswick sur les changements climatiques et à la coordination de leur mise en œuvre. Le Secrétariat mobilise la plupart des ministères et des organismes afin de faire en sorte que les mesures relatives aux changements climatiques fassent partie intégrante des politiques, des programmes et des décisions quotidiennes du gouvernement. Il mobilise également différents intervenants et partenaires des administrations locales et non gouvernementales afin d'encourager les investissements et les pratiques sobres en carbone et les activités d'adaptation aux changements climatiques.

## FAITS SAILLANTS

- ◆ Conclu l'examen de l'évaluation de l'impact environnemental du projet Sisson Mine Ltd.
- ◆ Pris en charge la délégation canadienne à COP21.
- ◆ Animation d'ateliers pour discuter des préoccupations relatives aux algues bleues, une nouvelle stratégie de l'eau et programme de surveillance bénévole.
- ◆ Poursuite de l'amélioration et du renouvellement de l'infrastructure du Centre d'hydrologie à des fins de prévision du débit et des inondations.
- ◆ Évaluation pendant quatre mois de la qualité de l'air près de l'Aéroport régional de Bathurst.
- ◆ Déploiement d'équipement de surveillance radiologique d'urgence à plusieurs postes de surveillance de la qualité de l'air dans la province.
- ◆ Participation au projet de modification réglementaire du Programme de gestion des récipients à boisson et à d'autres initiatives qui visent à accroître l'efficacité à court et à long terme du programme.
- ◆ Établissement d'une version révisée de la procédure opérationnelle normalisée (PON) sur la surveillance environnementale pour les besoins du programme d'aquaculture marine de la province.
- ◆ Coordination de 47 projets visant à évaluer les vulnérabilités aux effets du climat et à élaborer des solutions d'adaptation pour les collectivités, les infrastructures et les ressources naturelles ainsi qu'à déterminer les secteurs offrant des possibilités pour la réduction des gaz à effet de serre.

## Gouvernements locaux

La **Division des gouvernements locaux** sert de premier point de contact entre le GNB et les collectivités locales. Dans l'objectif de favoriser le renforcement des collectivités, elle fournit des services de soutien et de consultation aux municipalités, aux communautés rurales, à une municipalité régionale et aux commissions de services régionaux et s'occupe de la gestion des districts de services locaux (DSL).

La Division est composée de la Direction des finances communautaires, de la Direction des politiques fiscales provinciales-municipales, de la Direction de l'urbanisme et de l'aménagement provincial, de la Direction de la gouvernance locale et régionale et de la Direction des services de soutien aux gouvernements locaux.

La **Direction des finances communautaires** fournit des conseils et de l'aide relativement aux aspects financiers des administrations locales (municipalités, communautés rurales, municipalités régionales, DSL et commissions de services régionaux). Elle offre un soutien aux communautés en ce qui a trait aux services de comptabilité ainsi que de l'aide pour l'emprunt de capitaux, l'établissement de budgets et la présentation de l'information financière. Il gère également le portefeuille de la dette pour les municipalités, les communautés rurales, les municipalités régionales et des commissions ainsi que fournit des services de secrétariat à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités.

La **Direction des politiques fiscales provinciales-municipales** appuie la Division des gouvernements locaux en ce qui concerne les questions touchant les politiques fiscales provinciales-municipales et la prestation d'une expertise en matière de finances communautaires.

La **Direction de l'urbanisme et de l'aménagement provincial** voit à l'administration de la *Loi sur l'urbanisme* et des règlements connexes pour guider le développement au Nouveau-Brunswick. Elle guide et soutient les commissions de services régionaux et les municipalités dans l'administration de la *Loi sur l'urbanisme* et de ses règlements.

La **Direction de la gouvernance locale et régionale** assure la liaison entre le gouvernement provincial et les municipalités, les communautés rurales, les commissions de services régionaux et la SPCA du Nouveau-Brunswick. Pour ce faire, elle informe les administrations locales des initiatives ministérielles, donne des conseils sur des questions d'administration et de gouvernance aux administrations locales et aux commissions de services régionaux, travaille avec les quatre associations municipales et répond aux demandes de renseignements généraux du public concernant les activités des administrations locales ainsi qu'aux questions de protection des animaux.

La **Direction des services de soutien aux gouvernements locaux** gère la prestation de services dans les secteurs de la province non constitués en municipalités, c'est-à-dire dans les districts de services locaux (DSL). Elle assure la prestation de services comme la protection contre les incendies, la collecte des déchets solides et les mesures d'urgence dans les DSL, au moyen de l'ad-

ministration régionale de services. Pour répondre aux besoins locaux en matière de services et pour gérer la prestation des services, la Direction collabore avec les comités consultatifs et les services de pompiers volontaires des DSL, les commissions de services régionaux, les conseils de loisirs et le public. La direction est également responsable de travailler avec les collectivités qui veulent entreprendre des projets de restructuration de la communauté.

### FAIT SAILLANTS

- ◆ *Distribution de subventions d'une valeur de 67 millions de dollars aux 107 municipalités, communautés rurales et municipalités régionales et de 6,3 millions de dollars aux DSL.*
- ◆ *Travail en collaboration avec les intervenants pour promouvoir la planification provinciale et régionale.*
- ◆ *Lancement de la planification du programme d'orientation municipale 2016.*
- ◆ *Consultation de la SPCA du Nouveau-Brunswick et d'autres intervenants pour trouver des moyens de renforcer la protection des animaux dans la province.*
- ◆ *Acquisition de 18 nouveaux camions d'incendie dont l'appel d'offres a été lancé l'année précédente pour les services d'incendie des DSL, une initiative qui a permis d'économiser l'argent des contribuables locaux.*
- ◆ *Publication d'une nouvelle politique pour les services d'incendie des DSL.*

### Services généraux, du financement communautaire et processus d'excellence du rendement

La **Division des services généraux, du financement communautaire et du processus d'excellence du rendement** fournit une plateforme de services efficace pour la prestation des programmes ministériels, y compris les activités de gestion des ressources humaines, la gestion financière, le soutien et le développement de la technologie de l'information et le processus d'excellence du rendement. Elle a également le mandat d'assurer la supervision et l'administration du Fonds fédéral/provincial de la taxe sur l'essence, du Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE) et du Fonds Chantiers Canada (FCC). La Division fournit un soutien et des conseils techniques aux collectivités pour les aider à régler leurs problèmes d'infrastructure.

Elle est composée de la Direction des ressources humaines et de l'administration, de la Direction des finances générales, de la Direction de la gestion de l'information et de la technologie, de la Direction du processus d'excellence du rendement et de l'établissement des normes et de la Direction du financement communautaire.

La **Direction des ressources humaines et de l'administration** offre un éventail complet de services administratifs et de gestion des ressources humaines à l'ensemble des directions et des organismes du Ministère conformément à la mission et au cadre stratégique de ce dernier.

La **Direction des finances générales** offre des services de budgétisation, de comptabilité, de planification financière, de surveillance et de consultation au Ministère. Elle coordonne les processus relatifs à la planification financière, à la budgétisation et aux états financiers intermédiaires. Elle fournit de l'information, des analyses et des conseils financiers aux organismes centraux et de gestion, ainsi que des services d'achat et de gestion des véhicules. La Direction offre aussi des services de comptabilité : vérification visant à s'assurer que les transactions sont inscrites avec exactitude dans les livres comptables du GNB, mise à jour de l'index ministériel du Système d'information financière, rapprochement des comptes d'actif et de passif et perception et dépôt des recettes.

La **Direction de la gestion de l'information et de la technologie** doit veiller à l'élaboration, à la gestion et à l'utilisation efficaces et efficientes de la technologie de l'information, des systèmes et des dossiers au sein du Ministère. Il incombe à la Direction de s'assurer que le personnel du Ministère a accès, au besoin, à des ressources fiables et sûres en matière d'information et de technologie et de continuer à cerner les possibilités, au sein du Ministère, où l'utilisation de la technologie peut procurer un avantage sur le plan opérationnel ou stratégique. La Direction comprend quatre secteurs d'activité clés : la gestion des dossiers; le soutien et le développement des systèmes; les opérations et les systèmes d'information géographique (SIG).

La **Direction du processus d'excellence du rendement et de l'établissement des normes** guide l'adoption du système de gestion officielle du GNB au sein du Ministère et entreprend divers projets d'amélioration.

La Direction a recours à des pratiques exemplaires, telles que Lean Six Sigma, et à des techniques de gestion du changement pour faciliter les projets d'amélioration et sert de point de référence pour l'élaboration de normes, de pratiques et de lignes directrices opérationnelles. Elle guide également l'élaboration et l'utilisation du schéma stratégique, du tableau de bord équilibré et de la liste des initiatives et mesures prioritaires du Ministère afin d'orienter les améliorations stratégiques ministérielles. La Direction doit diriger la mise en œuvre de pratiques de gestion quotidienne pour gérer et améliorer les activités courantes.

La **Direction du financement communautaire** est responsable de la gestion des programmes de financement axés sur l'infrastructure communautaire, y compris le volet des petites collectivités du Fonds Chantiers Canada (FCC) et le Fonds de la taxe sur l'essence (FTE). Elle assure également la gestion et l'administration du Fonds en fiducie pour l'environnement. Ce programme, pour lequel des demandes doivent être déposées, procure du financement aux municipalités, aux établissements d'enseignement et aux organismes privés et sans but lucratif pour des projets environnementaux qui satisfont aux critères de la *Loi sur le Fonds en fiducie pour l'environnement*. Les projets sont financés grâce aux recettes perçues en vertu de la *Loi sur les récipients à boisson* et aux droits associés au recyclage des récipients.

### FAIT SAILLANTS

- ♦ *Formation des gestionnaires à l'utilisation des nouveaux formulaires d'entente de rendement et examen et mise à jour des profils de compétence, au besoin.*
- ♦ *Conception des portails en ligne des données sur la qualité de l'air et de l'eau pour permettre aux Néo-Brunswickois d'avoir accès rapidement aux renseignements portant sur leur environnement.*
- ♦ *Direction de l'équipe du Ministère dans la révision stratégique des programmes menée à l'échelle du gouvernement et coordination de l'exécution des projets choisis.*

- ♦ *Participation aux comités fédéraux-provinciaux de gestion et de surveillance établis aux fins de l'administration du volet des petites collectivités du Fonds Chantiers Canada-Nouveau-Brunswick et de la surveillance du Fonds de la taxe sur l'essence (FTE).*
- ♦ *Soutien du Comité consultatif du Fonds en fiducie pour l'environnement dans ses fonctions et gestion et soutien administratif du programme de financement de 2015-2016.*

## La Division des politiques et de la planification

La **Division des politiques et de la planification** est responsable de la recherche et de l'élaboration de politiques, de l'élaboration des mesures législatives, de l'analyse des affaires juridiques ainsi que de la mobilisation et de la sensibilisation du public pour appuyer les initiatives du gouvernement et les objectifs opérationnels du Ministère. En outre, la Division s'occupe des demandes relatives au droit à l'information, à l'accès à l'information et des services de coordination législative.

La Division est composée de la Direction des politiques, de la Direction du nouveau législatif et des affaires juridiques et de la Direction de la sensibilisation et de l'engagement.

La **Direction des politiques** offre une vaste gamme de services liés aux politiques, notamment des services d'accès à l'information, de coordination législative, de recherche et d'élaboration de politiques et d'élaboration de règlements et de lois. Elle est également chargée des relations intragouvernementales et intergouvernementales.

La **Direction du nouveau législatif et des affaires juridiques** offre aussi un soutien consultatif relativement à la prestation des programmes sous forme de recherche, d'interprétation et de conseils législatifs et assure l'examen des contrats, des protocoles d'entente et des accords du point de vue de la responsabilité. Elle assure la liaison entre le Ministère et le Cabinet du procureur général sur différentes questions juridiques, notamment en ce qui concerne la gestion des dossiers juridiques, la réponse aux demandes d'avis juridique officiel et le soutien consultatif en matière de politiques

et sur le plan opérationnel ainsi que le rassemblement de documents destinés à la haute direction relativement au positionnement du Ministère.

La **Direction de la sensibilisation et de l'engagement** voit à élaborer et à appuyer les initiatives de sensibilisation du public visant le renforcement des capacités et le changement de comportement, à surveiller les processus de consultation prescrits par la loi, à concevoir des options pour la mobilisation non prescrite par la loi et à appuyer les activités de reconnaissance et d'information du public menées par les différentes parties prenantes, y compris les vastes consultations menées auprès des collectivités des Premières Nations. Dans l'exercice de leur mandat, les membres du personnel de la Direction gèrent le site Internet du Ministère, assurent la liaison avec les divisions pour déterminer et évaluer les besoins des parties prenantes et collaborent avec les autres ministères et organisations externes.

## **FAITS SAILLANTS**

- ◆ *Consultation et poursuite du travail sur le renouvellement de la Loi sur les municipalités et de la Loi sur l'urbanisme.*
- ◆ *Lancement d'un processus officiel de mise en place d'une stratégie provinciale de l'eau, y compris un processus de mobilisation des intervenants et des collectivités des Premières Nations.*
- ◆ *Prestation d'un soutien à l'étape de participation du public lors de l'examen de l'étude d'impact sur l'environnement du projet de la mine Sisson, y compris une composante propre aux collectivités des Premières Nations.*
- ◆ *En collaboration avec la Division de l'environnement, amélioration du concept de responsabilité élargie des producteurs par l'inclusion des déchets électroniques conformément au Règlement sur les matières désignées.*
- ◆ *Prestation d'un soutien au Secrétariat des changements climatiques pour faire avancer le projet d'amélioration du Plan d'action sur les changements climatiques.*
- ◆ *Gestion continue du plus grand nombre de dossiers d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels au sein du GNB.*

# Information financière

Résultats financiers de 2015-2016 (000\$)					
Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux					
Dépenses	Budget principal	Règlements salariaux	Budget	Montant réel	Écart
<b>Services généraux</b>					
Haute direction	552,0	2,7	554,7	522,6	32
Services généraux	3 486,0	32,2	3 518,2	3 630,0	(112)
<b>Gouvernements locaux</b>					
Dépenses des districts de services locaux	48 428,0	9,5	48 437,5	50 149,7	(1 712)*
Subvention de financement et de péréquation communautaires	66 791,0		66 791,0	66 902,7	(112)
Mandat d'impôt foncier des municipalités et des communautés rurales	3 000,0		3 000,0	344,0	2 656**
Programme de partage des recettes municipales provenant des amendes	2 200,0		2 200,0	1 966,0	234
Finances communautaires	249,0	3,6	252,6	264,4	(12)
Gouvernance locale et régionale	1 281,0	10,9	1 291,9	1 225,2	67
<b>Environnement</b>					
Administration - Environnement	481,0	2,3	483,3	369,0	114
Exécution des programmes	3 854,0	32,7	3 886,7	3 770,7	116
Gestion des impacts	3 166,0	29,1	3 195,1	2 711,3	484
État de l'environnement	2 383,0	19,9	2 402,9	2 538,4	(135)
Développement durable et évaluation des impacts	2 153,0	14,4	2 167,4	1 742,2	425
Secrétariat des changements climatiques	893,0	5,4	898,4	739,9	159
<b>Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme</b>	312,0	2,5	314,5	327,0	(13)
<b>Financement communautaire</b>	152,0	4,2	156,2	166,4	(10)
<b>Total du budget ordinaire</b>	139 381,0	169,4	139 550,4	137 369,5	2,181
<b>Total du budget d'immobilisations (districts de services locaux)</b>	1 000,0		1 000,0	996,2	4

Société de développement régional	Montant réel
Programme d'infrastructures Canada/Nouveau-Brunswick - SDR	175,1
Programme d'infrastructures Canada/Nouveau-Brunswick - projets d'immobilisations	50 867,8
Financement total fourni par la Société de développement régional	51 042,9

Compte à but spécial					
Programme	Somme reportée de l'année précédente	Recettes	Total du financement	Dépenses	Somme reportée à l'année suivante
Fonds en fiducie pour l'environnement	22 396,0	8 815,8	31 211,8	7 910,9	23 300,9

Recettes	Budget principal	Montant réel	Écart
Rendement des investissements	15,0	21,4	6,4
Licences et permis	3 620,0	3 565,1	-54,9
Vente de biens et services	877,0	745,8	-131,2
Divers	2,0	1,7	-0,3
<b>Total du budget ordinaire</b>	<b>4 514,0</b>	<b>4 334,0</b>	<b>-180,0</b>

\*Dépenses plus élevées que prévu pour l'approvisionnement en biens et services des districts de services locaux.

\*\* Montant payé en mandat d'impôt foncier était plus élevé que les recettes municipales dues à des ajustements d'évaluation.

# Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour l'exercice 2015-2016.

Sommaire du personnel de types permanent et temporaire, à partir du 31 décembre		
Type	2015	2014
Permanent	230	235
Temporaire	25	18
<b>TOTAL</b>	<b>255</b>	<b>253</b>

Le Ministère a annoncé quatre concours, soit un concours ouvert (public) et trois concours restreints (internes), dont un concours au sein d'un service et deux concours intraministériels.

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un degré élevé d'expertise et de formation,</li> <li>• un degré élevé de compétences techniques,</li> <li>• une reconnaissance à titre d'expert du domaine.</li> </ul>	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)(a)	0
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	1
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés de la partie 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) or 16(1)(c)	4
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, la sous-ministre du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a reçu aucune de plaintes alléguant le favoritisme et aucune de plaintes qui ont été déposées avec l'Ombudsman.

# Résumé des projets de loi et des activités législatives

Nom du règlement	Date d'entrée en vigueur	Résumé des changements
Décret sur les municipalités – <i>Loi sur les municipalités</i> <a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2015/2015-12.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2015/2015-12.pdf</a>	Date d'entrée en vigueur du décret : 15 mai 2015 Date d'entrée en vigueur de l'annexion : 1 <sup>er</sup> juillet 2015	Les modifications se rapportaient à l'annexion des districts de services locaux de St-Arthur et de Val D'Amour, d'une partie du Village de Tide Head et d'une partie du district de services locaux de Blair Athol au Village d'Atholville.
Règlement sur les districts de services locaux – <i>Loi sur les municipalités</i> <a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2015/2015-16.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2015/2015-16.pdf</a>	27 mai 2015	Les modifications visaient à ajouter le service de sauvetage étranger à un incendie au district de services locaux de la paroisse de Kingston et dans une partie de la paroisse de Westfield et à supprimer les services de premiers secours et d'ambulance du district de services locaux de la paroisse de Kingston.
Règlement sur les districts de services locaux – <i>Loi sur les municipalités</i> <a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2015/2015-17.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2015/2015-17.pdf</a>	27 mai 2015	Les modifications visaient à ajouter le service de sauvetage étranger à un incendie au district de services locaux de la paroisse de Saint-Paul.
Règlement sur la municipalité régionale de Grand Tracadie-Sheila – <i>Loi sur les municipalités</i> <a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2015/2015-21.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2015/2015-21.pdf</a>	10 juin 2015	Les modifications avaient trait au changement du nom de la municipalité régionale du Grand Tracadie-Sheila à « Tracadie ».
Décret sur les municipalités – <i>Loi sur les municipalités</i> <a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2015/2015-35.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2015/2015-35.pdf</a>	Date d'entrée en vigueur du décret : 7 août 2015 Date d'entrée en vigueur de l'annexion : 1 <sup>er</sup> septembre 2015	Les modifications se rapportaient à l'annexion du district de services locaux de la paroisse de Dalhousie, d'une partie du district de services locaux de Dalhousie Junction, d'une partie du district de services locaux de McLeods et du district de services locaux de Dundee au Village d'Eel River Crossing.
Règlement sur les districts de services locaux – <i>Loi sur les municipalités</i> <a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2015/2015-56.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2015/2015-56.pdf</a>	23 octobre 2015	Les modifications se rapportaient à l'ajout du service de sauvetage étranger à un incendie aux districts de services locaux de la paroisse de Kent et d'Upper Kent.
Règlement sur les matières désignées – <i>Loi sur l'assainissement de l'environnement</i> <a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2015/2015-57.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2015/2015-57.pdf</a>	23 octobre 2015	Les modifications avaient trait au nouveau programme de gestion des déchets électroniques.
Décret sur les municipalités – <i>Loi sur les municipalités</i> <a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2015/2015-63.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2015/2015-63.pdf</a>	Date d'entrée en vigueur du décret et de l'annexion : 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Les modifications se rapportaient à l'annexion d'une partie de la cité appelée City of Bathurst à Beresford.
Règlement sur les groupes de municipalités et de communautés rurales – <i>Loi sur le financement communautaire</i> <a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2016/2016-4.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2016/2016-4.pdf</a>	15 février 2016	Les modifications avaient trait à la restructuration municipale du Village d'Atholville et du Village d'Eel River Crossing.
Règlement sur les districts de services locaux – <i>Loi sur les municipalités</i> <a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2016/2016-23.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2016/2016-23.pdf</a>	1 <sup>er</sup> avril 2016	Les modifications se rapportaient à l'ajout du service de sauvetage étranger à un incendie au district de services locaux de Grande-Digue.

Pour consulter l'ensemble des lois et des règlements dont l'application relève du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, visitez le site Web à l'adresse suivante : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=31>

# Résumé des activités liées aux langues officielles

## Introduction

Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux appuie l'utilisation des deux langues officielles au travail ainsi que la formation en langue seconde. Le Ministère a établi un plan d'action quinquennal sur les langues officielles qui comporte des objectifs et des activités dans chacun des quatre secteurs d'activités (axes) du *Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale du GNB*.

## Axe 1

S'assurer que les citoyens du Nouveau-Brunswick ont accès à un service de qualité, en français ou en anglais, partout dans la province.

### Objectif ministériel

S'assurer que toutes les communications écrites et orales avec les clients se font dans la langue officielle de leur choix.

### Activités comprises

- Donner l'occasion aux employés de remplir un profil indiquant leurs compétences linguistiques et recueillir des copies valides des certificats de compétence linguistique à verser au dossier officiel de l'employé.
- Donner l'occasion à 25 employés de suivre une formation en langue seconde.
- Examiner les profils linguistiques de toutes les équipes du Ministère pour garantir la disponibilité des services dans les deux langues officielles.

## Axe 2

Un environnement et un climat qui encouragent, pour tous les employés, l'utilisation de la langue officielle de leur choix au milieu de travail.

### Objectif ministériel

S'assurer que les employés du Ministère comprennent bien la Politique sur la langue de travail et qu'ils ont la possibilité de travailler dans la langue de leur choix.

### Activités comprises

- S'assurer que les employés ont suivi la formation du module iLearn sur la langue du travail et surveiller les taux d'achèvement.
- Organiser des dîners-causeries et offrir l'occasion aux employés du Ministère d'y participer dans la langue officielle de leur choix.

### **Axe 3**

Les politiques et les programmes gouvernementaux, nouveaux ou révisés, tiendront compte des réalités des communautés de langue officielle de la province.

#### **Objectif ministériel**

Veiller à ce que l'ensemble des communications, des programmes et des politiques ministériels tiennent compte des considérations relatives aux langues officielles.

#### **Activités comprises**

- Préparation d'une section consacrée aux langues officielles pour le rapport annuel du Ministère, laquelle met l'accent sur l'engagement du Ministère et fait état des initiatives ministérielles en matière de formation en langue seconde ainsi que des plaintes reçues pendant la période visée.

### **Axe 4**

S'assurer que tous les employés de la fonction publique ont une bonne connaissance et compréhension de la *Loi sur les langues officielles*, des politiques et des règlements pertinents, de même que des obligations du gouvernement en matière de langues officielles.

#### **Objectif ministériel**

S'assurer que les employés du Ministère comprennent bien la politique sur la langue de service et qu'ils sont en mesure de l'appliquer correctement avec les clients.

#### **Activités comprises**

- S'assurer que les employés ont suivi la formation du module iLearn sur la langue de service et surveiller les taux d'achèvement.
- Fournir des renseignements sur la *Loi sur les langues officielles* et sur les politiques lors de l'orientation de tous les nouveaux employés.

### **Conclusion**

Le Ministère reconnaît les obligations qui lui incombent en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques connexes, et il déploie des efforts délibérés afin d'offrir des services de qualité au personnel aux clients dans les deux langues officielles. Le Ministère a réussi à sensibiliser davantage les employés et s'est montré plus attentif à l'utilisation des deux langues officielles dans les petites et les grandes réunions.

### **Plaintes relatives aux langues officielles**

En 2015-2016, le Ministère n'a reçu aucune plainte concernant les langues officielles.

# Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne	Recommandations	
	Total	Adoptés
Commissions d'épuration des eaux usées 2011 – vol. 1 <a href="http://www.gnb.ca/OAG-BVG/2011v1/2011v1-f.asp">http://www.gnb.ca/OAG-BVG/2011v1/2011v1-f.asp</a>	7	6
Commissions de gestion des déchets solides 2012 – vol. 2 <a href="http://www.gnb.ca/OAG-BVG/2012v2/2012v2-f.asp">http://www.gnb.ca/OAG-BVG/2012v2/2012v2-f.asp</a>	13	13

# Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme prévu en vertu de l'article 18(1) de *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif établira un rapport sur toutes les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux n'a pas reçu de divulgation(s) d'actes répréhensibles pendant l'exercice budgétaire 2015-2016.